

## VOLTAIRE ET LE BLASPHEME DU CHEVALIER DE LA BARRE

Philippe Mikaëloff

Nous allons évoquer la condamnation à mort pour blasphème par la justice royale de Louis XV, il y a 250 ans, d'un jeune noble le chevalier de la Barre. Le blasphème surnommé autrefois « péché de bouche » est une parole ou une manifestation qui outrage la religion. Il a été remis à l'ordre du jour par les caricatures du journal Charlie hebdo. Rien ne peut justifier les assassinats de janvier 2015. Or, la plupart des pays musulmans se sont sentis insultés par les caricatures de leur prophète. Le blasphème pose donc encore un problème : depuis le XIV<sup>ème</sup> siècle, en France, ont été édictés de nombreux textes royaux contre le blasphème, d'ailleurs étroitement lié autrefois à la notion de lèse majesté. Le délit de blasphème fut aboli par l'assemblée constituante en 1791 à la suite du combat de Voltaire. Or, la loi de 1819 dans son article 8 rétablit un délit spécifique d'outrage à la morale publique et religieuse. Donc, sous le second empire, les tribunaux avaient rétabli le délit de blasphème. Il faudra attendre la troisième république pour que soit votée le 29 juillet 1881 la loi sur la liberté de la presse qui mit fin au délit d'outrage à la morale publique et religieuse. Mais la difficile question du blasphème n'était pas résolue. En effet, comment délimiter la frontière entre ce qui relève du débat d'idées et ce qui est une insulte aux croyants ? Actuellement la loi française, soutien de la liberté d'expression, ne réprime pas les outrages à la religion même si les fidèles en sont les victimes indirectes. Toutefois la justice européenne a tendance à privilégier un certain respect des croyances religieuses et incite la presse à la retenue. C'est dire qu'aujourd'hui encore la question du blasphème prête à discussion.

Nous allons donc revivre ensemble le drame du chevalier de la Barre condamné à mort pour blasphème, exécuté le 1<sup>er</sup> juillet 1766. Voltaire alors âgé de 72 ans, réfugié à Ferney écrivit 2 semaines après l'exécution : « Le royaume de France est un pays où l'on commet de sang-froid et en allant danser des barbaries qui feraient frémir des sauvages ivres ».

Voltaire fut étroitement lié à cette triste affaire, d'abord parce que le 1<sup>er</sup> juillet 1766 un exemplaire de son dictionnaire philosophique portatif fut brûlé avec le corps du chevalier ; ensuite parce que scandalisé par le jugement du parlement de Paris et du tribunal d'Abbeville, Voltaire se dressa pour qu'on réhabilite de la Barre. Il n'y a pas de portrait de ce jeune chevalier de la Barre. En sa mémoire des francs-maçons firent ériger une statue en bronze du chevalier avec le dictionnaire philosophique de Voltaire en 1905 devant la basilique du Sacré Cœur. On la déplacera square Nadar en 1926, mais elle finira par être fondue en 1941. Sans retracer la biographie très longue de Voltaire, je voudrais évoquer quelques traits de ce personnage aux facettes multiples ce qui permettra de mieux comprendre cette histoire. La vie de Voltaire fut longue de 84 années, très active. Né en 1694 à Paris, il est mort en 1778. Il a donc vécu sous 3 rois de France : Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Ce fut le célèbre philosophe des lumières, défenseur de la tolérance, de la liberté d'expression, partisan d'une monarchie libérale, ennemi du fanatisme religieux. Il a produit une somme impressionnante d'écrits. De nature courageuse, il sera à 2 reprises par lettre de cachet embastillé par le pouvoir royal : d'abord en 1717, 11 mois durant à l'âge de 23 ans pour avoir écrit des vers satyriques sur le régent. Ensuite en 1726, après une altercation avec le puissant chevalier de Rohan. Ce dernier auparavant l'avait fait rouer de coups de gourdin par ses laquais, humiliation que Voltaire n'oubliera jamais. Mais chétif, Voltaire n'était pas de taille à affronter physiquement un tel adversaire. Il put quitter la Bastille à condition de s'exiler en Angleterre. Voltaire fut un homme complexe dont certains aspects ont été plus ou moins oubliés. Ainsi tout au long de sa vie, il n'a

jamais caché son dédain pour le peuple et son désir d'acquérir de la fortune. Il va commencer par empocher plus de 500 000 livres à la suite d'une manipulation plus ou moins illicite d'une loterie. Il s'enrichira ensuite par diverses spéculations financières, guidée par les banquiers, les frères Pâris.

Dans « L'essai sur l'esprit des mœurs et l'esprit des nations », Voltaire a tenu des propos racistes sur les noirs. Je le cite : « leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses. Ce qui démontre qu'ils ne doivent point cette différence à leur climat, c'est que les nègres et les négresses transplantés dans des pays plus froids y produisent toujours des animaux de leur espèce ». Voltaire a donc une face cachée. En effet il était à la fois misogyne, violemment homophobe, anti juif et islamophobe. Voltaire qui n'était pas athée mais déiste et même panthéiste fut hostile à toutes les religions. D'abord au christianisme dont il souhaitait la disparition car ce n'était pour lui que superstition et fanatisme. Il écrivait : « Tant qu'il y aura des fripons et des imbéciles, il y aura des religions. La nôtre est sans contredit la plus ridicule, la plus absurde et la plus sanguinaire qui n'ait jamais infecté le monde ». C'est dans cet esprit antireligieux qu'il faut voir les relations de Voltaire avec le judaïsme. Il écrit, je le cite : « C'est à regret que je parle des juifs. Cette nation est à bien des égards la plus détestable qui n'ait jamais souillé la terre ». Cette détestation porte sur les hébreux de l'ancien testament et non sur les juifs en général, notamment ses contemporains. Même s'il s'est contredit à ce sujet à plusieurs reprises, on peut estimer que Voltaire fut réellement judéophobe. Le mot antisémite n'existait pas au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Voltaire reprochait aux juifs d'avoir inventé le monothéisme et de se prendre pour le peuple élu. En 1942, grâce à des fonds allemands, le gouvernement de Vichy a publié un ouvrage intitulé « Voltaire anti juif » avec de nombreux textes de lui. Egalement hostile à la religion musulmane, Voltaire a écrit une tragédie sur le fanatisme de Mahomet. Dans cette tragédie, il a transformé le prophète en monstre de perfidie et de cruauté. A partir de 1761 et jusqu'à la fin de sa vie, prudemment installé à la frontière franco-suisse dans son château de Ferney, Voltaire va s'impliquer dans une dizaine d'affaires pour lutter contre l'injustice royale et l'arbitraire. Les 3 premières injustices contre lesquelles il se dresse seront les affaires Calas, Sirven et de la Barre.

En effet Voltaire apprend que, par ordre du parlement de Toulouse le 22 mars 1761, un commerçant aisé, protestant, Jean Calas, vient de subir le supplice de la roue, puis étranglé et brûlé parce qu'il aurait assassiné son fils aîné qui voulait se convertir au catholicisme. Voltaire se rend compte qu'en réalité Calas a été condamné sans preuve, de façon expéditive, qu'il a nié même sous la torture être l'auteur de ce crime. Des témoignages persuadent Voltaire de son innocence car l'enquête a été bâclée, les juges ont été influencés par le fanatisme ambiant. Il demande la réhabilitation de Jean Calas et l'acquiescement du reste de la famille. Alors, en 1763, il publie son traité sur la tolérance. Pendant 3 ans il va mener une intense campagne par écrit auprès de tous les gens importants de France et d'Europe. La sentence du parlement n'étant pas susceptible d'appel, le seul recours était le conseil présidé par le roi, que Voltaire va solliciter. Depuis Ferney, il réussit à faire casser l'arrêt du parlement, à faire indemniser la famille Calas 3 ans après son exécution. On ne saura jamais la vérité sur cette affaire. Ensuite Voltaire réussit à faire réhabiliter Sirven, un autre protestant, notaire à Castres, condamné par contumace le 20 mars 1764 à être pendu avec sa femme pour le meurtre de leur fille handicapée mentale qu'on trouva morte dans le puits de leur demeure. L'autopsie n'avait révélé aucune trace de violence. Or, on accusait les parents de l'avoir assassinée pour l'empêcher de se convertir. Après plusieurs procès, Voltaire put obtenir leur acquiescement. C'est après que Voltaire ait mis au courant de l'exécution du chevalier de la Barre, injustice qui l'a de suite scandalisé, parce qu'il s'est senti directement impliqué puisqu'on a brûlé le corps du chevalier avec son dictionnaire philosophique dont de la Barre possédait un exemplaire. Une fois informé de la monstruosité de cette exécution, la conscience de Voltaire ne connaît plus de repos et jusqu'au dernier jour de sa vie, il va se battre pour la réhabilitation de ce jeune noble dont nous allons maintenant relater le drame.

Les de la Barre, famille noble, sont installés depuis 1638 à Ferolles, proche de Brie Comte Robert car Antoine Lefèvre, conseiller au parlement de Paris, acquière la terre, le château et la seigneurie de la Barre. Le jeune chevalier François Jean Lefèvre, né en 1747, est son arrière-petit-fils.

Ses parents rentiers avaient une fortune de plus de 40 000 livres de rentes par an, héritée du grand-père qui fut Lieutenant Général des armées. Ils auront 7 enfants, dont seuls, 2 garçons, survivront, le jeune chevalier et son frère aîné qui sera lui-même mousquetaire du roi. A l'âge de 9 ans, il perd sa mère tandis que son père dilapide sa fortune. Il doit faire face aux usuriers qui l'obligent à vider de leurs meubles progressivement toutes les pièces du château. L'hiver, ses 2 enfants ont eu froid. C'est le curé de Ferolles qui leur a donné un enseignement rudimentaire. A l'âge de 17 ans, le jeune chevalier se retrouve orphelin de père. Il est recueilli en avril 1762 par une cousine, Anne Marguerite Feydeau, qui dirige à Abbeville, l'Abbaye de Willancourt, abbaye qui n'existe plus. C'est une femme aisée, cultivée et séduisante d'une quarantaine d'années dont nous n'avons pas retrouvé de portrait. Elle a de nombreuses relations à Abbeville et à Paris parmi la noblesse et les dignitaires du parlement. Abbeville sur les bords de la Somme était alors une ville de 17 000 habitants, active, avec une industrie de textile et des commerces. Sa population était très religieuse et même superstitieuse. Constatant les lacunes dans l'éducation du jeune chevalier, l'Abbesse, généreuse, va lui procurer des maîtres pour apprendre l'écriture, les armes et la danse. Le chevalier se lie d'amitié avec des nobles de son âge, d'Etallonde, fils d'un parlementaire, le fils du seigneur Belleval, magistrat, son jeune cousin Moissnel et d'autres. Des rumeurs circulent dans Abbeville sur leur compte. Ils auraient clamé que la religion est bonne pour les niais, ils chanteraient des refrains blasphématoires dans lesquels la Vierge n'est qu'une putain. Ces jeunes nobles trouvaient sans doute dans la provocation anti religieuse qui choquait les gens, une manière d'exprimer leur indépendance d'esprit contre cette société immuable dont le catholicisme était le symbole, influencés par les écrits de Voltaire, des philosophes contemporains censurés. Il s'était donc développé une hostilité générale à l'égard de ces jeunes nobles privilégiés surtout envers ce jeune de la Barre considéré comme un étranger à Abbeville.

Deux hommes avaient conçu une réelle animosité contre lui : le seigneur de Belleval, magistrat influent, homme de la cinquantaine, amateur de femmes, courtisait l'abbesse de Willancourt. Il se sentit écarté par celle-ci après l'arrivée du chevalier. L'autre, Duval de Soicourt, dont nous n'avons pas trouvé de portrait, était un petit homme rond, mayor d'Abbeville qui assumait également la fonction d'assesseur du Lieutenant criminel et de juge. Mais roturier, il n'était pas admis dans le cercle des relations de l'abbesse, notamment dans les réceptions où se retrouvaient tous ceux qui comptaient à Abbeville. Ambitieux, il aspirait à acquérir un titre de noblesse pour services rendus au roi. Dangereux, aigri, il va utiliser l'affaire de la Barre pour faire reconnaître ses mérites. Au courant des rumeurs de blasphèmes qui circulent à Abbeville sur ces jeunes nobles à l'affût, l'occasion va se présenter de pouvoir agir contre eux. Le 6 juin 1765, jour de la fête Dieu, une procession parcourt Abbeville. L'assesseur criminel Duval de Soicourt y assiste. Une foule dense remplit la place du marché s'agenouillant avant que le saint sacrement n'arrive à sa hauteur. Or, trois jeunes gens pressés devançant cette procession sans ôter leurs chapeaux ni s'agenouiller, semble-t-il sans suite. C'est ainsi qu'une statue du chevalier de la Barre inaugurée en 2001 square Nadar à Paris le représente ayant gardé son chapeau et ne s'étant pas agenouillé.

Deux mois plus tard, un christ de bois peint en blanc, placé sur le pont neuf à Abbeville est mutilé : des coups ont été portés aux jambes, au thorax qui ont arraché la peinture blanche et creusé le bois de sillons. Cet acte de vandalisme scandalise la population d'autant que la même semaine on constate qu'un autre crucifix situé dans le cimetière d'Abbeville a été souillé. Duval de Soicourt accompagné du procureur du roi Hecquet entièrement sous sa coupe et d'un greffier se rendent sur les lieux pour ouvrir une action de justice. Monseigneur de la Motte évêque d'Amiens préside alors à l'église une cérémonie de réparation en présence des autorités d'Abbeville. Il fait un appel en chaire à la dénonciation et s'écrie : « Ces coupables se sont rendus dignes des derniers supplices en

ce monde et des peines éternelles dans l'autre ». Autrement dit, il appelle le pouvoir royal à punir sévèrement. Les monitoires en chaire avaient pour but de faire venir des témoins vers les juges. Ils se présentèrent nombreux, plus de 50, devant Duval de Soicourt et le procureur. Toutes les dénonciations furent relevées par huissier. On a conservé ainsi que les comptes rendus des interrogatoires de l'instruction et les jugements prononcés.

Plusieurs témoins avaient identifié 3 jeunes nobles, d'Etallonde, Moïsnel et le chevalier de la Barre qui se serait même vanté d'être passé devant la procession du saint sacrement sans se découvrir. Ces jeunes gens aisés et d'autres de leurs amis étaient connus pour leurs frasques et leurs provocations. Toujours d'après les témoins, ils se seraient fait remarquer par des chansons irrespectueuses de la religion. Par contre, aucun témoin pour la mutilation du Christ du Pont Neuf et la profanation du cimetière ne fut trouvé. Pourtant Duval de Soicourt ordonna que les deux procès, celui pour blasphème et celui sur la mutilation du crucifix soient joints afin d'aboutir à un seul jugement. Mais il craignait les hautes relations parisiennes de l'abbesse de Willancourt. Prudemment avec le procureur Hecquet, ils s'adressèrent donc au procureur général du parlement de Paris, Joly de Fleury qui leur demanda de poursuivre l'instruction avec la plus grande rigueur, réponse que l'on a conservée dans les archives. A ce stade, l'affaire aurait pu se terminer par une simple réprimande, mais telle n'était pas la volonté du lieutenant criminel. Soutenu par le procureur général du parlement de Paris, Duval de Soicourt, en septembre 1765, fait lancer un décret de prise de corps contre ces 3 accusés.

Nous allons nous arrêter quelques instants car on ne peut comprendre ce drame sans rappeler son contexte en ce milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle. A l'époque, la justice du roi était fondée sur l'arbitraire contre lequel se dressait Voltaire. Le roi déléguait sa justice à des juges dont ce Duval de Soicourt. Un inculpé ne disposait pas de l'assistance d'un avocat ou d'un juriste. Il était en plus tenu dans l'ignorance des motifs de l'accusation jusqu'au jugement. Souvent les témoignages servaient de preuves. En 1766, Louis XV a 56 ans et c'est encore un bel homme. Mais ce n'est plus Louis le Bienaimé car les critiques montent en ce temps de disette dans les campagnes, époque de gêne aussi pour bien des familles nobles. Le peuple est au courant des dépenses somptueuses du roi pour ses fêtes, ses voyages, ses maîtresses. On sait ce qu'il en est de la maison du Parc aux Cerfs, des nombreuses filles qui s'y succèdent avec la complicité de la Marquise de Pompadour.

La Marquise de Pompadour a protégé les philosophes et toujours soutenu Voltaire. Mais elle meurt de tuberculose en 1764. Le parlement de Paris qui s'en est pris à la doctrine des Jésuites, les avait fait expulser cette année là et dès lors, il s'attaque aux philosophes. Les relations de Louis XV avec le parlement de Paris étaient houleuses. En 1765, le roi avait dit aux parlementaires : « J'ai lu vos remontrances, ne m'en adressez jamais de semblables... Je ne dois de comptes à personne... En ma personne seule réside la puissance souveraine ». Après la disparition de la Marquise de Pompadour, il s'établit entre le roi, son entourage et le parlement, une véritable surenchère où chacun veut montrer qu'il est le plus attaché à la défense de la religion. Le parlement ordonne de brûler les livres dangereux dont l'encyclopédie. C'est pourquoi le procureur général du roi, Joly de Fleury, a reçu l'ordre du vice chancelier Maupeou de laisser passer la justice la plus rigoureuse sur cette affaire d'Abbeville car on a eu vent en haut lieu de l'affaire du chevalier de la Barre.

Nous sommes donc en septembre 1765. Un décret de prise de corps a été lancé contre les 3 accusés. Le père du premier d'Etallonde noble, lui-même magistrat, ne se faisant plus d'illusion, a fait fuir son fils à l'abri en Hollande. Les 2 autres de la Barre et Moïsnel qui n'ont pas encore 17 ans, sont conduits en prison au château de Ponthieu à Abbeville et enfermés au cachot. Or, une ordonnance de Louis XIV du 30 juillet 1666 stipulait que les blasphémateurs ne devaient plus subir la peine de mort mais un certain nombre de châtimens corporels comme la lèvre supérieure coupée, la langue tranchée ou le pilori. Toutefois, on laissait la liberté aux juges dans les cas extraordinaires de prononcer la peine capitale, ce qu'ils avaient fait à plusieurs reprises. Le juge Duval de Soicourt, au courant, va s'appuyer sur une ordonnance royale de 1670 l'autorisant à tenir secrète l'accusation.

Cette ordonnance précisait que le juge n'a pas à établir la vérité par des preuves, mais que les déclarations des témoins ou les aveux de l'accusé suffisent, obtenus si nécessaire par la question. Après quelques semaines de cachot à l'isolement, le jeune Moisnel craque acceptant d'avouer tout ce que l'on voulait, accusant d'Etallonde en fuite d'avoir mutilé le crucifix du Pont Neuf.

Mais le chevalier de la Barre, assis inconfortablement sur une sellette en bois, répondit avec calme à plusieurs interrogatoires de Denis de Soicourt et du procureur Hecquet. Ces interrogatoires sont relevés par un huissier dont nous avons conservé tous les comptes rendus. Il reconnaît que le jour de la fête Dieu, pressé d'aller dîner à l'Abbaye, il a doublé la procession sans s'agenouiller ni ôter son chapeau, mais sans aucune intention d'insulter. Il nie avoir dit à un témoin à confesse « je dis ce que je veux ». Il nie avoir traité en public la Vierge de putain. Le soir où le crucifix du Pont Neuf a été mutilé, il affirme qu'il n'avait pas quitté l'Abbaye, ce qu'il prouve par témoins. Il nie avoir gardé une hostie à la communion pour la piquer et voir s'il en sortirait du sang, mais il reconnaît qu'il considère l'hostie comme un simple morceau de cire. Il admet avoir chanté des chansons blasphématoires entre jeunes gens sous l'effet de boissons alcoolisées. Il admet avoir prêté à des amis des livres scandaleux. En effet, on va saisir à l'Abbaye ses livres, notamment le livre d'Helvetius « De l'esprit », publié en 1758 à qui on reprochait ses opinions matérialiste et athée. À la Sorbonne, on l'avait condamné. Le parlement avait décidé un arrêt de brûlure. Helvetius en danger quitta donc la France et se réfugia en Prusse.

On reproche surtout à de la Barre d'avoir en sa possession le dictionnaire philosophique portatif de Voltaire. Après la disparition de la marquise de Pompadour, Voltaire est menacé. Il est considéré comme l'antéchrist. Or, cette année-là, l'assemblée du clergé a condamné tous les écrits des philosophes. Le parlement de Paris et son procureur général, Joly de Fleury, sont des ennemis déclarés des philosophes. Au total, Duval de Soicourt tient son accusation de blasphèmes et d'hérésie contre le chevalier. L'affaire est devenue politique : Voltaire est au centre de cette bataille. Prudent, il est à l'abri dans son château de Ferney, protégé par son immense notoriété et ses nombreuses relations. De son côté, se rendant compte du danger qui menace son parent, l'Abbesse de Willancourt multiplie les démarches par écrit auprès de toutes ses relations parlementaires et se rend même à Paris. D'Ormesson, ancien avocat général, homme influent, agira de tout son poids sur le procureur général du parlement pour obtenir la clémence. Mais Joly de Fleury soumis à des pressions contradictoires, tout en faisant semblant de céder, donne pour consigne de poursuivre le procès à Abbeville car la cour royale veut une sanction contre les blasphémateurs et les philosophes, à condition de ne pas mobiliser l'opinion publique. Un tribunal est donc constitué à Abbeville comportant 3 juges avec Denis de Soicourt et 2 juges sous son influence directe. Les 2 accusés étaient au cachot depuis plusieurs mois. Pour la première fois ils vont découvrir ce qu'on leur reproche, ne disposant toujours pas d'un avocat. De nouvelles audiences ont lieu au procès : le récolement des témoins, c'est-à-dire une dernière confrontation avec les témoins a lieu. Ils n'osent pas regarder le chevalier en face et la plupart se rétractent. Finalement, il ne restera plus rien de l'accusation concernant le crucifix du Pont Neuf. La plupart des délations ont disparu. Ne reste que le blasphème lors de la procession le jour de la fête Dieu et 2 chansons litigieuses. Le chevalier de la Barre a assuré sa défense avec lucidité et dignité. Le jeune Moisnel, au procès cette fois, s'est rétracté avec courage. Le 28 février 1766, après la réquisition du procureur Hecquet qui demande la condamnation aux galères à perpétuité pour le chevalier, la sentence des 3 juges tombe : d'Etallonde est condamné à mort par contumace. Le chevalier de la Barre est condamné à la peine capitale après avoir subi la question ordinaire et la question extraordinaire.

Le chevalier de la Barre se pourvoit de suite en appel devant le parlement de Paris. Il est transféré discrètement en berline à la conciergerie de Paris, prison sombre et humide avec le jeune Moisnel. En juin 1766, se réunit la grande chambre du parlement de Paris : on doit y juger 36 affaires. De la Barre est la 23<sup>ème</sup>. Juste avant la comparution du chevalier, une blanchisseuse accusée d'avoir volé 2 chemises est condamnée à être battue aux verges à différents carrefours de

Paris puis à être marquée au fer chaud. Le chevalier de la Barre comparait alors devant les conseillers : le conseiller Pasquier réclame la confirmation du jugement d'Abbeville, pérorant contre les philosophes et Voltaire. En quelques minutes, la décision est rendue de rejeter l'appel par 15 voix sur 25, arrêt que signa de suite le président du parlement.

Mise au courant, l'Abbesse de Willancourt venue à Paris ameute ses amis. Monseigneur de la Motte, évêque d'Amiens, demande lui-même la clémence. Seul le roi maintenant pourrait accorder sa grâce.

Le vice-chancelier Maupeou soumet cette requête à Louis XV qui refuse avec cette justification ironique que si le parlement avait condamné Damiens en 1757, coupable de lèse-majesté humaine, il ne pouvait épargner un coupable de lèse-majesté divine. Effectivement, Damiens avait été exécuté par le bourreau Samson pour avoir blessé le roi avec un canif à Versailles. Fin juin, discrètement, de la Barre est à nouveau transféré à Abbeville. À 5 heures du matin, le 1<sup>er</sup> juillet 1766, on le réveille pour le conduire à la chambre des tortures et le soumettre à la question ordinaire. Allongé, ses chevilles et ses jambes sont serrées entre des planches de chêne. Le bourreau se saisit d'une masse et enfonce successivement 4 coins en bois. La douleur est intense, le chevalier se couvre de sueur. Duval de Soicourt l'interroge alors à nouveau sur l'affaire du crucifix et d'éventuels complices. De la Barre nie avec obstination, innocent Moïnel qui sera libéré. Le médecin chef s'inquiète pour sa vie. Il insiste pour qu'on ne passe pas à la question extraordinaire. On a choisi un dominicain comme confesseur, le père Bosquier qui vient assister le chevalier et l'invite à se confesser. Ce dernier impressionné par son calme accepte de partager un dernier repas avec lui. On avait fait venir 5 bourreaux à Abbeville, le célèbre Charles Henri Sanson assisté de ses 2 fils ainsi que le bourreau d'Amiens et celui de Rouen. Dans l'après-midi les bourreaux entrent dans le cachot. On le revêt d'une chemise, tête et pieds nus, on lui passe une corde au cou. Ils accrochent un écriteau qui couvre son dos et sa poitrine sur lequel on lit : « Impie, blasphémateur, sacrilège exécrable et abominable ». On fait monter le chevalier resté calme dans un tombereau, assis sur une chaise, car après la question il se tenait à peine debout. Une foule nombreuse sous la pluie ce jour-là avait rempli dès le matin les rues d'Abbeville. Elle insulte et menace le chevalier à son passage. Arrivé sur le parvis de l'église Saint Wulfram, on l'oblige à s'agenouiller à faire amende honorable à haute voix. Il semble que le bourreau fit seulement semblant de lui couper la langue. Sur la place du marché on avait dressé un échafaud. On aide le chevalier à gravir les marches. Les cloches sonnent le glas. Le père Bosquier présente un crucifix. Le bourreau coupe alors une partie de ses cheveux, enlève la corde qu'il avait au cou, lui lie les mains par derrière et lui bande les yeux en lui faisant relever le menton.

Après avoir balancé plusieurs fois son épée, il lui tranche la tête d'un seul coup. La foule battit des mains. Elle applaudit encore lorsque le bourreau saisit cette tête qu'il montra après avoir retiré le bandeau. Ensuite, on plaça la tête sur le bûcher, le corps par-dessus avec le dictionnaire philosophique portatif de Voltaire, le tout recouvert de paille et de bois auquel on mit le feu.

On sait que le frère du chevalier fut obligé de vendre leur château car il a dû payer tous les frais de justice y compris les émoluments élevés des bourreaux dont on a conservé le détail. Or, il y figure la facturation de la langue tranchée. Mis au courant de cette exécution, Voltaire écrivit de suite à d'Alembert et à Diderot pour leur demander de l'informer. Il se rend compte qu'il a été mis en cause dans ce jugement politique. Il se sent coupable de la mort du chevalier et dès lors, sa conscience ne le laissera plus en paix. Deux semaines après l'exécution, il publie un pamphlet intitulé : « Relation de la mort du chevalier de la Barre » qu'il signe Monsieur Cassen, adressé à Monsieur le Marquis de Beccaria, où il fustige l'arbitraire de la justice royale. Avec toute son énergie, malade, il va se battre pour obtenir la réhabilitation du chevalier multipliant les lettres en France et en Europe, pour ameuter l'opinion publique. A Paris, les magistrats s'inquiétaient de l'indignation qui gagnait les salons et les cours d'Europe. Lorsque Duval de Soicourt se rend à Paris pour réclamer sa récompense, un titre de noblesse, le procureur général du parlement refuse de le

recevoir et le démet de ses fonctions. Il mourra 5 ans après le chevalier de la Barre. A la mort de Louis XV en 1774, Voltaire redouble d'effort, comptant sur le nouveau roi. Il écrit alors : « Les Calas, les Sirven et les de la Barre ont déchiré mon cœur ». En 1775, Voltaire publie un 2<sup>ème</sup> texte pour faire fléchir le roi Louis XVI « Le cri du sang innocent au roi très chrétien en son conseil ». Trois ans plus tard, en 1778, Voltaire meurt sans avoir obtenu de Louis XVI la réhabilitation du chevalier.

Il va falloir attendre la révolution. Le code pénal adopté en septembre 1791 supprimera tous les délits d'hérésie, de blasphème et de lèse majesté.

Après la mort du roi Louis XVI, la convention nationale, par un décret de novembre 1794, réhabilita enfin le chevalier de la Barre.

À Abbeville, sur les berges du canal de la Somme, fut érigé en 1907, un monument à la mémoire du chevalier de la Barre.

En France, plus de 60 rues et places portent le nom de de la Barre pour lui rendre hommage, mais je note qu'à Lyon, ce n'est pas le cas.